

**STATUTS DE L'ASSOCIATION PRIVÉE  
DE FIDÈLES « POINTS-CŒUR »**

***PREAMBULE***

**1) Historique**

L'Œuvre Points-Cœur a été fondée le 4 janvier 1990 par le Père Thierry de ROUCY, actuellement incardiné dans le diocèse de Fréjus-Toulon.

La première communauté Points-Cœur fut fondée début octobre 1990 dans le diocèse de Paraná (Argentine) avec l'encouragement de S. Em. le cardinal Estanislao Esteban KARLIC, alors archevêque de Paraná. Presque simultanément fut ouverte une autre communauté dans le diocèse de Salvador da Bahia (Brésil) à la demande de S. Em. le cardinal Lucas MOREIRA NEVES, alors archevêque de Salvador. Suivirent les fondations d'autres Points-Cœur au Pérou, en Colombie, en Thaïlande, en Roumanie, au Liban, etc.

L'Œuvre Points-Cœur a été fondée pour des volontaires laïcs qui s'engagent pour un an à vivre une mission de compassion auprès des personnes les plus souffrantes à commencer par les enfants. A partir de 1995, certains volontaires ont émis le désir de s'engager à vie dans l'Œuvre, soit comme laïcs, soit comme religieuses ou prêtres.

Les années passant, de nouveaux lieux de pauvreté et de solitude ont été pris en considération<sup>1</sup>. C'est ainsi que des amitiés ont été tissées dans le monde de l'art, du travail, de la finance, de la politique (ONU), de l'enseignement, etc. Les membres de Points-Cœur vivent ainsi leur mission dans une attention personnelle à la souffrance, dans tous les milieux de l'activité et de la vie humaine : « *En vertu du caractère séculier de leur vocation, les laïcs reflètent le mystère du Verbe incarné surtout en ce qu'il est l'Alpha et l'Oméga du monde, fondement et mesure de la valeur de toutes les réalités créées<sup>2</sup>* ».

---

<sup>1</sup> « La pauvreté la plus profonde, c'est l'incapacité d'éprouver de la joie, le dégoût de la vie considérée comme absurde et contradictoire. Cette pauvreté est aujourd'hui très répandue, sous diverses formes, tant dans les sociétés matériellement riches que dans les pays pauvres. L'incapacité d'éprouver de la joie suppose et produit l'incapacité d'aimer » (Cardinal RATZINGER, Jubilé des catéchistes, 10.12.2000).

<sup>2</sup> JEAN-PAUL II, *De vita consecrata*, 16.

## **2) Nature de l'Œuvre Points-Cœur**

Le charisme de Points-Cœur est une participation à la compassion de la Vierge Marie : « *Stabat Mater apud crucem* » (Jn 19, 25), Elle qui à la Croix « épouse à plein cœur (...) la volonté divine de salut »<sup>3</sup>. De ce fait, la Vierge Marie est introduite à titre spécial dans la mission rédemptrice de son Fils<sup>4</sup>. La fête patronale de Points-Cœur est le 15 septembre, fête de Notre-Dame des Douleurs ou de Notre-Dame de Compassion<sup>5</sup>.

C'est de ce regard contemplatif et de cette attention mariale à la souffrance du monde que Points-Cœur est né et s'est développé comme un mouvement laïc de l'Eglise, dans la lumière de l'enseignement du serviteur de Dieu Jean-Paul II, donné lors des rencontres du 30 mai 1998 et prolongé par le pape Benoît XVI.

## **3) Finalité du charisme**

L'Association se propose de servir la vocation baptismale de chacun de ses membres, contribuant ainsi, surtout de l'intérieur, à la sanctification du monde.

- Les membres de Points-Cœur seront des « chercheurs de Dieu » et contempleront la réalité qui les entoure dans un regard de foi, à la lumière de la Sainte Trinité. Ils vivront ainsi la dimension sacerdotale de leur vocation et l'alimenteront par une vie de prière et d'adoration intense.
- Les membres de Points-Cœur témoigneront de la miséricorde et de la compassion du Christ. Ils chercheront à valoriser chaque personne humaine dans toutes les dimensions de son humanité et de son activité, vivant ainsi la dimension royale de leur vocation, apportant leur contribution concrète à la construction de la « civilisation de l'amour » et à l'expansion d'une vraie culture de compassion.
- Les membres de Points-Cœur seront éduqués à porter un regard métaphysique et contemplatif sur la réalité qui les entoure. Ils s'ouvriront à la Beauté, à la Vérité et à la Bonté présentes dans le monde, chemin vers le Mystère. Par l'attention respectueuse à toute forme de recherche et d'expression de la Beauté que recèle chaque culture, par la compassion envers l'intelligence et la raison de leurs contemporains, ils vivront la dimension prophétique de leur Baptême.

L'Œuvre Points-Cœur est un mouvement laïc, séculier dans son esprit et sa mission. Les différentes activités promues par chacun des membres, les différentes formes de vie

---

<sup>3</sup> CONCILE VATICAN II, LG 56.

<sup>4</sup> CONCILE VATICAN II, LG 56 : « *Marie (...) se livra intégralement comme la Servante du Seigneur à la personne et à l'Œuvre de son Fils, pour servir dans sa dépendance et avec Lui, par la grâce du Dieu Tout-Puissant, au mystère de la Rédemption* ».

<sup>5</sup> JEAN-PAUL II, *Redemptoris Mater*, 23-24.

nées du charisme sont ordonnés au service de l'éveil, de la croissance et de l'épanouissement de la vocation à la sainteté des laïcs.

## **1) LES DEPLOIEMENTS DU CHARISME**

Ce chemin d'Incarnation a conduit les laïcs de Points-Cœur à vivre leur vocation et leur mission baptismale de différentes manières :

### **1.1. *La vie dans les Points-Cœur***

Les Points-Cœur sont des communautés de vie où les personnes les plus souffrantes sont accueillies, écoutées, respectées, bref regardées d'un regard qui communique l'ardeur de l'amour – « *Jésus le regarda et il l'aima* » (Mc 10, 21). « *Tu as du prix à mes yeux* » (Is 43, 4).

Ces foyers sont animés par de jeunes volontaires donnant au moins une année de leur vie pour cette mission. Avec des moyens très ordinaires, ils tâchent d'être un humble complément des familles. La structure simple des communautés favorise la disponibilité à l'appel de Dieu et des plus pauvres.

### **1.2. *Les « villages Points-Cœur »***

Ce sont des lieux susceptibles d'accueillir à plus long terme des familles et des personnes en difficulté dans un climat d'adoration eucharistique, de service des plus pauvres, d'humanisation par le travail et la vie communautaire.

### **1.3. *Les Points-Cœur étudiants et/ou travailleurs***

Ces communautés de vie rassemblent des personnes engagées dans une vie active qui souhaitent partager une mission et une culture de compassion.

### **1.4. *Les fraternités Saint-Maximilien-Kolbe***

Les membres des fraternités Saint-Maximilien-Kolbe sont des laïcs qui vivent du charisme dans le monde ou des consacrés – prêtres ou religieux – qui avec l'accord de leur supérieur veulent vivre la spiritualité de Points-Cœur ou s'engager dans une mission temporaire. Ils reconnaissent dans le charisme un chemin de sainteté et souhaitent partager le souci missionnaire et la culture de compassion de Points-Cœur.

### **1.5. *Le célibat apostolique : les Permanents Points-Cœur***

Certains membres de l'Œuvre choisissent de vivre leur vocation de laïcs dans le célibat pour la mission apostolique. Ils prononcent des promesses privées entre les mains du Modérateur Général ou de son représentant.

## **1.6. La branche sacerdotale : la Fraternité Sacerdotale « Molokaï »**

La Fraternité Sacerdotale « Molokaï » (Association publique de fidèles en vue de devenir Société de Vie Apostolique<sup>6</sup>) est régie par ses propres Statuts (cf. § 8 des présents Statuts). Elle est placée sous le patronage du bienheureux Père Damien DE VEUSTER, apôtre des lépreux, béatifié le 4 juin 1995 par Jean-Paul II.

Le sacerdoce des membres de l'Association de clercs « Molokaï » est vécu comme un service de la vocation à la sainteté des laïcs, dans la fidélité au charisme de Points-Cœur.

## **1.7. La branche religieuse<sup>7</sup> : les Servantes de la Présence de Dieu**

Elle regroupe des femmes désireuses de vivre du charisme de Points-Cœur selon l'état religieux apostolique. La vie des « Servantes de la Présence de Dieu » est régie par ses propres Statuts (Association publique de fidèles des Servantes de la Présence de Dieu en vue de devenir Institut de Vie consacrée, reconnue le 3 mai 2008 par Monseigneur Dominique REY, évêque de Fréjus-Toulon - France). Elles sont amenées à contribuer, là où elles vivent, à la diffusion du charisme en communion avec le Conseil de Points-Cœur.

\*\*\*

Tous les membres de Points-Cœur s'alimentent d'un même charisme ecclésial et s'enrichissent mutuellement sans confusion des genres. La spécificité de chaque état de vie est garantie par les Statuts propres à chaque branche.

## **2) SIEGE SOCIAL**

Le siège social de l'Association Points-Cœur est à Pignans (diocèse de Fréjus-Toulon). Il pourra être changé pour une juste cause par le modérateur général, avec l'accord des Ordinaires concernés.

---

<sup>6</sup> Par commodité, l'appellation « Fraternité Sacerdotale “Molokai” » désigne dans les présents Statuts l'Association publique de fidèles « Molokaï » en vue de devenir Société de Vie Apostolique.

<sup>7</sup> Par commodité, l'appellation « Religieuses « Servantes de la Présence de Dieu » désigne dans les présents Statuts l'Association publique de fidèles « Servantes de la Présence de Dieu » en vue de devenir Institut de Vie consacrée.

### **3) MEMBRES DE L'ŒUVRE POINTS-CŒUR**

Sont membres de droit de l'Œuvre Points-Cœur :

- le Modérateur général ;
- le fondateur de l'Œuvre Points-Cœur ;
- les membres de la Fraternité Sacerdotale « Molokaï » ;
- les membres des fraternités Saint-Maximilien-Kolbe ;
- les Permanents Points-Cœur engagés dans le célibat apostolique (hommes et femmes) ;
- les membres de l'Association publique de fidèles des Servantes de la Présence de Dieu ;
- les visiteurs de chacune des communautés Points-Cœur ;
- les volontaires, à partir de leur messe d'envoi et durant tout le temps de leur engagement Points-Cœur ;
- d'autres personnes, physiques ou juridiques, choisies par le Modérateur général.

Si des clercs, des membres d'Instituts de Vie Consacrée ou de Sociétés de Vie Apostolique demandent à faire partie de l'Association, ils pourront adresser leur demande par écrit au Modérateur général, accompagnée de l'autorisation écrite de leur Ordinaire ou de leur supérieur.

Chaque réalité Points-Cœur est visitée régulièrement par un membre de l'Association, appelé *visiteur*, désigné par le Modérateur général, qui s'assure de la fidélité de chacun des membres au charisme de l'Œuvre, du soutien humain et spirituel dont ils bénéficient et des bonnes relations avec l'Église locale.

### **4) LE GOUVERNEMENT DE L'ŒUVRE POINTS-CŒUR**

L'Œuvre Points-Cœur est gouvernée de façon ordinaire par le Modérateur général, assisté des membres d'un Conseil restreint.

#### **4.1. Le Conseil**

##### **4.1.1. Composition du Conseil**

Le Conseil est composé :

- du Modérateur général ;
- du fondateur de l'Œuvre Points-Cœur ;
- du Modérateur de la Fraternité Sacerdotale « Molokaï » ;
- des trois conseillers de la Fraternité Sacerdotale « Molokaï » ;

document de synthèse qui sera approuvé par les membres capitulaires et appliqué par le Conseil nouvellement élu.

Le Chapitre célèbre et approfondit l'unité de l'ensemble de la famille Points-Cœur, en favorisant les rencontres et les amitiés gratuites au service d'une culture de compassion.

## **5) LE CELIBAT APOSTOLIQUE DES PERMANENTS POINTS-CŒUR**

### **5.1. Admission**

Celui ou celle qui désire vivre le célibat apostolique au sein de Points-Cœur en fera la demande écrite au Modérateur général qui, après avoir consulté son Conseil restreint et en accord avec le représentant des Permanents Points-Cœur, décidera du lieu, du programme et de la durée de la probation. Cette dernière sera ordinairement d'une année mais pourra être prolongée jusqu'à deux années (maximum) ou réduite à neuf mois (minimum).

Au terme de cette probation, le candidat fera une demande écrite au Modérateur général et en informera le représentant des Permanents concerné pour signifier son désir de prononcer ses engagements pour trois ans.

Le Modérateur général, après consultation du Conseil restreint et du représentant des Permanents Points-Cœur, décidera de la prolongation de la probation ou de l'admission à un premier engagement de trois ans. Au bout de ces trois ans, le Permanent est ou renvoyé ou admis à faire son engagement définitif ou admis à renouveler son engagement temporaire pour un an renouvelable deux fois.

L'engagement comme Permanent Points-Cœur (temporaire ou définitif) comporte les trois promesses privées de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Il est prononcé devant le modérateur général ou devant son délégué au cours d'une messe.

### **5.2. Engagement**

Par cet engagement, les Permanents sont membres à part entière de l'Association privée de fidèles et deviennent le signe de la fidélité et de l'alliance du Christ avec les plus souffrants.

Pour exprimer leur amour pour le Christ et pour tous leurs amis que Celui-ci leur donne, les Permanents choisissent de vivre une authentique condition de pauvreté, de rendre leur corps et leur cœur entièrement disponibles au Christ dans le célibat apostolique, de vivre l'obéissance à l'Évangile, à l'esprit de l'Œuvre et au discernement des responsables.

### **5.3. Le représentant des Permanents Points-Cœur**

Un représentant homme et un représentant femme sont élus par les Permanents de Points Cœur.

Le représentant est élu pour six ans renouvelable deux fois. Pour l'élection, on suivra les règles édictées par le canon 119 du Code de droit canonique, avec possibilité de voter par procuration, chaque membre présent ne pouvant avoir qu'un pouvoir. Il revient au Modérateur général de l'Association d'organiser l'élection, de veiller à son bon déroulement, de la présider et d'en approuver le résultat. Il peut aussi déléguer un membre de l'Association pour présider l'élection et en approuver le résultat.

Le représentant des Permanents veillera à promouvoir l'esprit laïc de l'Association Points Cœur et l'aspect contemplatif de la vie des Permanents « *au cœur du monde* ». Il représentera les Permanents au sein du Conseil de l'Association.

### **5.4. Couverture sociale et subsistance**

L'Œuvre Points-Cœur prend en charge la subsistance et la couverture sociale de chacun des membres engagés à vie en son sein.

### **5.5. Renvoi**

En cas de manquement grave à un élément fondamental de son engagement ou à la discipline de l'Église, un Permanent Points-Cœur, qu'il soit engagé temporairement ou définitivement, peut faire l'objet d'une procédure de renvoi. Le Modérateur général et le responsable enverront par une lettre conjointe deux monitions espacées d'au moins quinze jours. Ils laisseront au Permanent Points-Cœur un délai convenable pour présenter par écrit sa défense. La durée de ce délai devra être mentionnée dans chacune des monitions. Si la défense présentée est jugée insuffisante ou si le Permanent ne répond pas et dans le cas où le manquement persiste, le Modérateur général, après avoir consulté le Conseil restreint, la commission formation, d'accord avec le responsable, prononcera le renvoi. Celui-ci devra être notifié par écrit à l'intéressé avec les raisons de la décision.

S'il s'estime lésé, l'ex-Permanent Points-Cœur pourra faire un recours gracieux auprès de l'autorité ecclésiastique qui a approuvé les présents Statuts. Ce recours est suspensif.

## **6) LA FRATERNITE SACERDOTALE « MOLOKAI »**

La Fraternité Sacerdotale « Molokaï » est régie par ses propres Statuts.

## **LITURGIE D'ENVOI EN MISSION DES VOLONTAIRES POINTS-CŒUR**

- **ENGAGEMENT** (*après l'homélie, le célébrant appelle les Volontaires par leur prénom et ils viennent se mettre devant l'autel. Il les interroge alors*) :

LE PRETRE : Vous avez ressenti dans la prière l'appel à vous mettre au service des enfants de l'Argentine, du Brésil, de Colombie, de France, de l'Inde, du Liban, du Pérou, de Roumanie, du Sénégal et de Thaïlande dans l'Œuvre Points-Cœur.

Êtes-vous d'accord pour puiser fidèlement dans le Cœur de Jésus les grâces dont vous aurez besoin pour répondre à cet appel

- en priant chaque jour ensemble les offices de Laudes et de Vêpres
- et en participant, si possible, à la célébration eucharistique,
- en récitant en commun le chapelet
- et en menant une vie intense d'oraison et d'adoration ?

LES VOLONTAIRES : Oui, nous le sommes avec le secours de Dieu.

LE PRETRE : Vous allez vivre au milieu des pauvres pour témoigner de la Bonne Nouvelle.

Par amour de Dieu et de vos frères, êtes-vous d'accord

- pour mener une vie très simple, sans fuites ni excès,
- et pour garder un cœur chaste, tout entier disponible à Dieu et aux enfants que vous servirez ?

LES VOLONTAIRES : Oui, nous le sommes avec le secours de Dieu.

LE PRETRE : Vous allez mener une vie communautaire. Ce sera pour vous une force et une consolation, à certains jours une épreuve.

A chaque fois qu'il sera nécessaire, êtes-vous d'accord pour vous pardonner au plus vite et jusqu'à soixante-dix fois sept fois ?

Êtes-vous d'accord pour ne prendre chaque décision importante que dans l'unanimité ?

Êtes-vous d'accord pour chercher à vous soutenir, à vous encourager, à ne pas vous plaindre, à vous corriger simplement et à ne jamais médire les uns des autres ?

LES VOLONTAIRES : Oui, nous le sommes avec le secours de Dieu.

LE PRETRE : Comme Amis des enfants, vous allez faire partie de l'Œuvre Points-Cœur, œuvre catholique de compassion et de consolation.

Êtes-vous d'accord pour vivre de l'Œuvre :

- un esprit de fidélité et d'obéissance à l'Eglise,
- un esprit de service et de zèle,

- un esprit de liesse et de petitesse,
- un esprit d'abandon à l'Esprit et de disponibilité mariale,
- un esprit de communion ecclésiale.

LES VOLONTAIRES : Oui, nous le sommes avec le secours de Dieu.

- **PRIÈRE UNIVERSELLE** (*en guise de prière universelle, tous disent avec les Amis des enfants la prière suivante*) :

Seigneur, faites de moi un instrument de votre paix.

Là où est la haine, que je mette l'amour.

Là où est l'offense, que je mette le pardon.

Là où est la discorde, que je mette l'union.

Là où est l'erreur, que je mette la vérité.

Là où est le doute que je mette la foi.

Là où est le désespoir, que je mette l'espérance.

Là où sont les ténèbres, que je mette la lumière.

Là où est la tristesse, que je mette la joie.

Faites que je ne cherche pas tant

A être consolé qu'à consoler.

A être compris qu'à comprendre.

A être aimé qu'à aimer

Parce que

C'est en donnant que l'on reçoit.

C'est en s'oubliant soi-même que l'on se trouve soi-même.

C'est en pardonnant que l'on obtient le pardon.

- **INVOCATION A L'ESPRIT-SAINT** (*après la communion, de nouveau les Volontaires viennent devant l'autel, et, après la monition du prêtre on implore l'Esprit-Saint pour eux en chantant*) :

LE PRETRE :

Puisque Dieu est amour,  
prions-Le d'enflammer nos coeurs du feu de Son Esprit  
pour que nous ayons pour nos frères  
un amour semblable à celui dont le Christ nous a aimés.

- **PRIERE DE BENEDICTION :**

Tu es béni, Seigneur, Dieu de miséricorde,  
Toi qui nous as donné en ton Fils, Jésus-Christ,  
le modèle suprême de l'amour

et qui nous as donné par Lui  
le commandement de nous aimer les uns les autres.  
Comble de ta bénédiction tes serviteurs que voici,  
qui vont se dévouer généreusement pour aider les petits enfants :  
comme les besoins sont urgents,  
qu'ils mettent tout leur cœur et toutes leurs forces à Te servir  
en se mettant au service de leur prochain.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

• **REMISE DES CHAPELETS** (*le prêtre bénit les chapelets avant de les remettre à chacun*) :

Dieu tout-puissant, accorde aux Amis des enfants  
de prier le plus constamment possible avec ces chapelets :  
en implorant avec confiance la Vierge Marie  
et en contemplant les mystères de Jésus,  
qu'ils fassent passer dans leur vie  
ce qu'ils auront médité dans leur prière. Par Jésus...

• **BENEDICTION FINALE :**

LE PRETRE :

Dieu a manifesté dans le Christ son amour et sa vérité.  
Qu'il fasse de vous les messagers de l'Evangile  
et les témoins de son amour dans le monde.

LES VOLONTAIRES :

Amen !

LE PRETRE :

Le Seigneur Jésus a promis à son Eglise  
Sa présence jusqu'à la fin des temps.  
Qu'il dirige vos pas et confirme vos paroles !

LES VOLONTAIRES :

Amen !

LE PRETRE :

Que l'Esprit du Seigneur soit sur vous  
pour que vous alliez sur les chemins du monde  
annoncer la bonne nouvelle aux pauvres et aux petits

**et guérir les cœurs brisés !**

**LES VOLONTAIRES :**

**Amen !**

**LE PRETRE :**

**Et vous tous qui êtes rassemblés,  
que Dieu tout puissant vous bénisse,  
le Père, le Fils et le Saint-Esprit.**

**TOUS :**

**Amen !**

## **CEREMONIE D'ENGAGEMENT COMME PERMANENT POINTS-CŒUR**

(Après la salutation :)

LE PRETRE : X.

LE PERMANENT : Me voici !

LE PRETRE : X, il y a plusieurs années déjà, vous avez entendu l'appel de Jésus et le cri des petits, et vous y avez répondu en vous engageant dans l'Œuvre Points-Cœur. Ce temps de compassion, intensément vécu, a fortifié votre désir de vous mettre plus radicalement encore au service du Fils unique du Père et de ses frères les plus blessés.

Aujourd'hui, vous voulez répondre à cet appel en vous engageant trois années dans l'Œuvre Points-Cœur.

Est-ce librement et avec joie ?

LE PERMANENT : OUI, Père X.

LE PRETRE : Pour exprimer votre amour pour le Christ et pour tous les amis qu'il vous donne,

- désirez-vous vivre leur « condition » de pauvreté ?
- désirez-vous rendre votre corps et votre cœur entièrement disponibles à eux ?
- désirez-vous soumettre votre volonté à la lumière de l'Evangile, à l'esprit de l'Œuvre et au discernement de ses responsables ?

LE PERMANENT : OUI, je le veux avec la grâce de Dieu.

LE PRETRE : Ce faisant, vous allez entrer dans la Fraternité de Molokaï. Comme membre de ce corps, toute votre vie est appelée à manifester la miséricorde infinie du Christ envers les pécheurs, miséricorde qui le presse à livrer Sa vie pour eux.

Par votre communion, plus encore que par vos paroles et par vos gestes, par votre humilité, par votre patience envers vous-même et envers tous, par votre obéissance de chaque instant à l'Esprit de Dieu, vous saurez transmettre aux Amis des enfants le cœur du charisme Points-Cœur.

Pour accomplir dans l'Eglise cette vocation, voulez-vous vous mettre à l'école de la Vierge Marie et de tous les saints, particulièrement du Bienheureux Père Damien de Molokaï, l'apôtre des lépreux, et du Père Lamy ?

LE PERMANENT : OUI, je le veux avec la grâce de Dieu.

LE PRETRE : Que Dieu achève en vous ce qu'Il a commencé !

(Après l'homélie, à genoux :)

*Comme l'enfant remit ses pains et ses poissons entre les mains des disciples pour le Seigneur, moi, X, tout ce que je suis, toute ma vie d'hier, d'aujourd'hui et de demain, je la remets entre vos mains, Père Thierry, pour l'amour du Père, du Fils et de l'Esprit Saint et la consolation des petits et des pauvres.*

*Comme la lampe allumée, je désire me consumer dans l'adoration, l'intercession et l'action de grâce.*

*Comme Simon-Pierre, je désire sortir de ma barque et rejoindre Jésus en marchant sur l'eau.*

*Comme le Seigneur et le Maître, en lavant les pieds de ceux qui me sont plus particulièrement confiés, je désire faire alliance avec le peuple auquel je suis envoyé.*

*Comme le pain eucharistique, je désire me donner en nourriture pour que soit apaisée la faim de beaucoup.*

*Comme les vierges sages, je désire veiller dans la nuit, attendant avec espérance et fidélité, la venue de l'Epoux.*

Amen. Alleluia !